

# pro natura magazine

3/2025 MAI

**Pesticides : comment le lobby agricole  
fait reculer la protection des eaux**

4 **actuel**

Pesticides: au Parlement, la protection des eaux est malmenée sur plusieurs fronts.

8 **rendez-vous**

Jiří Hřebíček a remporté un prix de photographie avec un cliché pris dans un parc bâlois.

10 **en bref**

12 **infogalerie**

Des photographies d'hier et d'aujourd'hui montrent comment la nature évolue sans l'intervention de l'homme.

16 **nouvelles**

- 16 Avec la réserve naturelle du Canada, Pro Natura acquiert sa 1000<sup>e</sup> aire protégée.
- 18 BONJOUR NATURE: un projet de Pro Natura pour des jardins naturels favorables à la biodiversité.
- 20 Pro Natura Jura: un projet récréatif et sportif incite à trouver un compromis acceptable.

22 **saison**

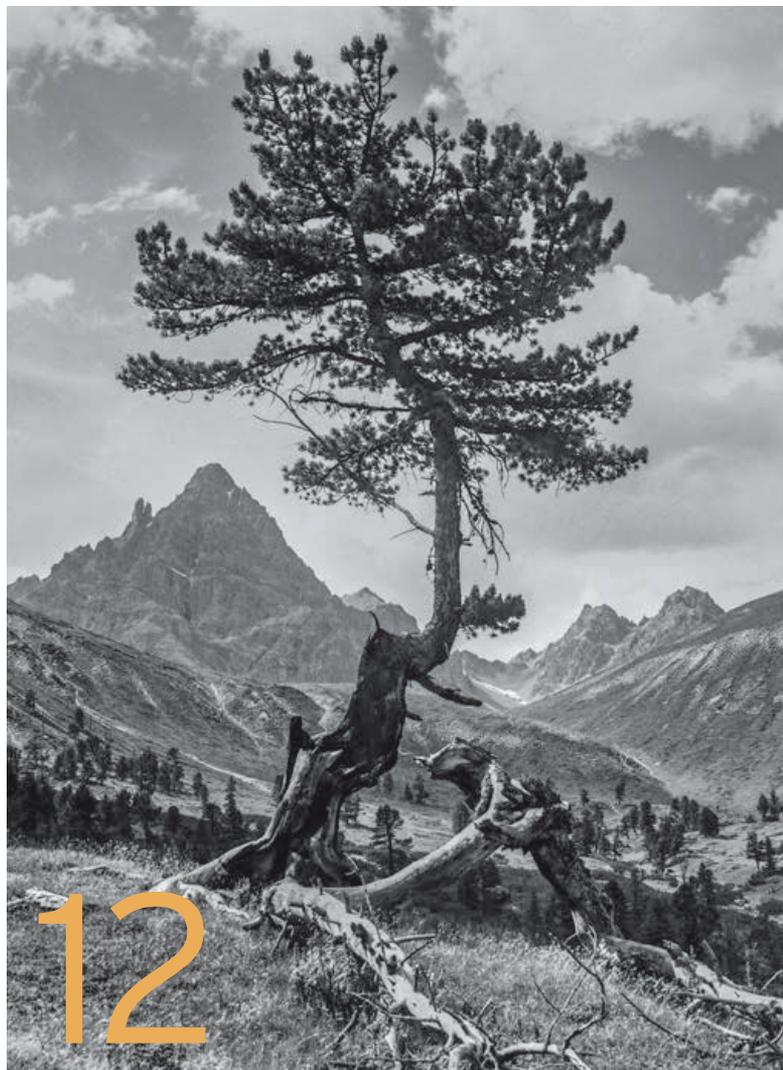
24 **service**

28 **pro natura actif**

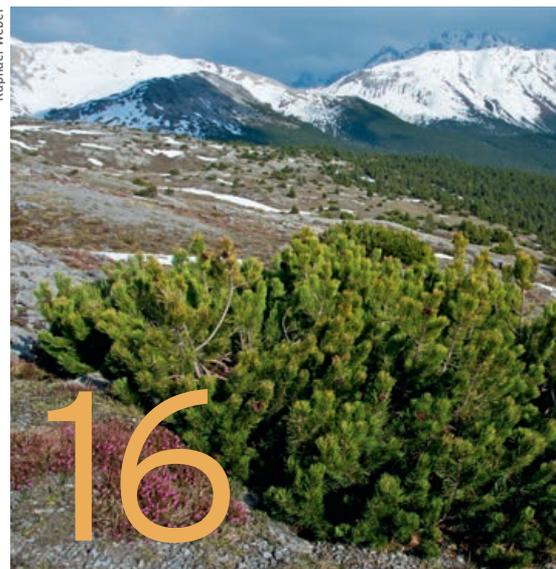
30 **shop**

31 **cartoon**

32 **engagement**



Raphael Weber



**pro natura magazine**

Revue de Pro Natura - Ligue suisse pour la protection de la nature

Impressum: Pro Natura Magazine 3/2025. Cette revue paraît cinq fois par an (plus le Pro Natura Magazine Spécial) et est envoyée à tous les membres de Pro Natura. ISSN 1422-6235

Rédaction: Florence Kupferschmid-Enderlin (fk), corédactrice en cheffe; Tania Araman (ta), rédactrice édition française; Raphael Weber (raw), corédacteur en chef; Bettina Epper (epp), corédactrice en cheffe; Nicolas Gattlen (nig), reporter édition allemande.

Mise en pages: Simone Torelli, Florence Kupferschmid-Enderlin, Tania Araman. Couverture: Gaëtan Bally / Keystone.

Ont collaboré à ce numéro: René Amstutz, Andreas Boldt (abo), Tamara Estermann, Nathalie Leutenegger, Céline Mäder (cma), Sabine Mari.

Traductions: Léa Coudry, Fabienne Juillard, Bénédicte Savary.

Délai rédactionnel 4/2025: 17 juin 2025.

Impression: Vogt-Schild Druck AG, 4552 Derendingen. Tirage: 173 000 (119 000 allemand, 54 000 français). Imprimé sur papier recyclé FSC.

Adresse: Magazine Pro Natura, Ch. de la Cariçaie 1, 1400 Cheseaux-Noréaz, tél. 024 423 35 64, fax 024 423 35 79, e-mail: secretariat.romand@pronatura.ch, CCP 40-331-0  
Secrétariat central de Pro Natura: case postale, 4018 Bâle, tél. 061 317 91 91, fax 061 317 92 66, e-mail: magazine@pronatura.ch

Régie des annonces: CEBECO GmbH, Webereistr. 66, 8134 Adliswil, tél. 044 7091920, fax 044 7091925. Délai pour les annonces 4/2025: 27 juin 2025.

Pro Natura est membre fondateur de l'UICN - Union mondiale pour la nature et membre suisse de Friends of the Earth International



## éditorial

## Ne bradons pas la protection des eaux

FLORENCE KUPFERSCHMID-ENDERLIN,  
corédactrice en cheffe du Magazine Pro Natura



Jan Gürke



Les pesticides tuent. C'est leur principale raison d'être. Ils détruisent les plantes, tuent les insectes et les champignons. Mais voilà, les pesticides ne nuisent pas seulement aux organismes qu'ils sont censés anéantir. Ils empoisonnent des écosystèmes entiers, contaminent les nappes phréatiques, polluent les sols, menacent notre eau potable. Pourtant, des eaux propres et des sols sains sont indispensables à une agriculture durable.

Il y a quelques années, nous pensions être sur la bonne voie. Avant la votation sur la double initiative « Pour une eau potable propre et une alimentation saine » et « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » en 2021, les promesses étaient grandes : en cas de refus, une loi fédérale garantirait que les risques liés à l'utilisation de pesticides seraient réduits de moitié d'ici 2027. Des valeurs limites strictes seraient fixées pour les pesticides dangereux et les autorisations seraient retirées si ces valeurs étaient dépassées à plusieurs reprises. Or, les progrès législatifs de ces dernières années sont en train d'être revus à la baisse (voir article page 4). Des interventions parlementaires veulent assouplir les prescriptions en matière de protection des eaux ou abaisser les normes d'autorisation des pesticides.

Aussi actuel et important que soit le sujet des pesticides dans les eaux souterraines, vous vous attendiez certainement à un autre dossier puisque nous avons annoncé dans le dernier numéro vouloir montrer en quoi la biodiversité de notre pays a un besoin urgent de grandes réserves naturelles et pas uniquement de petites surfaces résiduelles. Nous avons dû reporter ce thème à la dernière minute. Il paraîtra donc à la mi-août dans le Magazine 4/25. En outre, ce magazine compte quelques pages de moins qu'habituellement. Mais la diversité des sujets reste attrayante et nous vous proposons dans ce numéro quelques idées inspirantes pour des excursions dans la nature et des expositions passionnantes. Vous découvrirez aussi quelques projets actuels de Pro Natura.



# Pesticides : un revirement délétaire

Au Parlement, la protection des eaux est remise en question à plusieurs niveaux. Or, les ruisseaux sont fortement chargés en pesticides et les produits de dégradation toxiques menacent depuis des années les nappes phréatiques et l'eau potable.

NICOLAS GATTLEN, reporter pour le Magazine Pro Natura

En 2021, la garantie d'une eau potable propre et l'interdiction des pesticides étaient au cœur de deux initiatives, balayées par le vote populaire. Le camp du non avait alors multiplié les promesses : une loi fédérale garantirait une réduction de 50 % des risques liés à l'utilisation de pesticides d'ici à 2027. Des limites strictes seraient fixées pour les pesticides les plus dangereux et les autorisations seraient retirées en cas de dépassement répété de ces limites.

Cependant, comme l'a révélé un reportage de l'émission *Rundschau* de la SRF en février dernier, le Parlement et l'administration s'emploient désormais à démanteler les acquis de ces dernières années, pourtant inscrits dans la loi.

### Toxiques, mais pas strictement contrôlés

Petit rappel des faits : afin de mieux protéger l'eau potable, mais aussi l'écologie aquatique, le Conseil fédéral a édicté en 2020 des valeurs limites spécifiques pour douze pesticides particulièrement problématiques, dont certaines sont bien inférieures au seuil général de 0,1 microgramme par litre. Onze de ces substances ont été inscrites sur la liste de contrôle de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Or comme l'a révélé *Rundschau*, quatre d'entre elles en ont été retirées sous la pression de l'Union suisse des paysans (USP). Parmi celles-ci figurent deux insecticides – la deltaméthrine et la lambda-cyhalothrine – très toxiques pour les organismes aquatiques, ainsi que l'herbicide flufénacet, perturbateur endocrinien avéré, interdit dans l'Union européenne depuis mars de cette année.

La liste complète des substances devrait être inscrite cet été dans la révision de l'ordonnance pour la protection des eaux, pour autant que le Conseil fédéral l'accepte. «S'il ne fixait pas de valeurs limites strictes pour ces substances, ce serait une violation manifeste de la loi sur la protection des eaux», alerte Hans Maurer, expert en droit de l'environnement.

### Faciliter les interdictions

Parallèlement, certains parlementaires issus des milieux agricoles cherchent à compliquer davantage le retrait des autorisations de pesticides. Aujourd'hui, la loi prévoit qu'un pesticide doit être ré-examiné si la valeur limite est dépassée dans 10 % des stations de mesure durant deux années sur cinq. Mais une motion du conseiller national Leo Müller (Le Centre, LU), membre du conseil d'administration de la coopérative agricole Fenaco, vise à élever encore ce seuil : pour qu'un contrôle puisse avoir lieu, le dépassement de la valeur limite devrait concerner 20 % des stations de mesure durant quatre années sur cinq.

Selon Leo Müller, cette motion soutiendrait l'agriculture qui manque de pesticides : de nombreux groupes de substances actives ont en effet été interdits ces dernières années et très peu de nouveaux produits ont été homologués. Faut-il rappeler que tous les retraits effectués en Suisse jusqu'ici concernent des substances qui

ont été interdites dans l'UE? En recommandant d'accepter la motion Müller, comme il l'a fait en mars dernier, le Conseil fédéral fait cavalier seul.

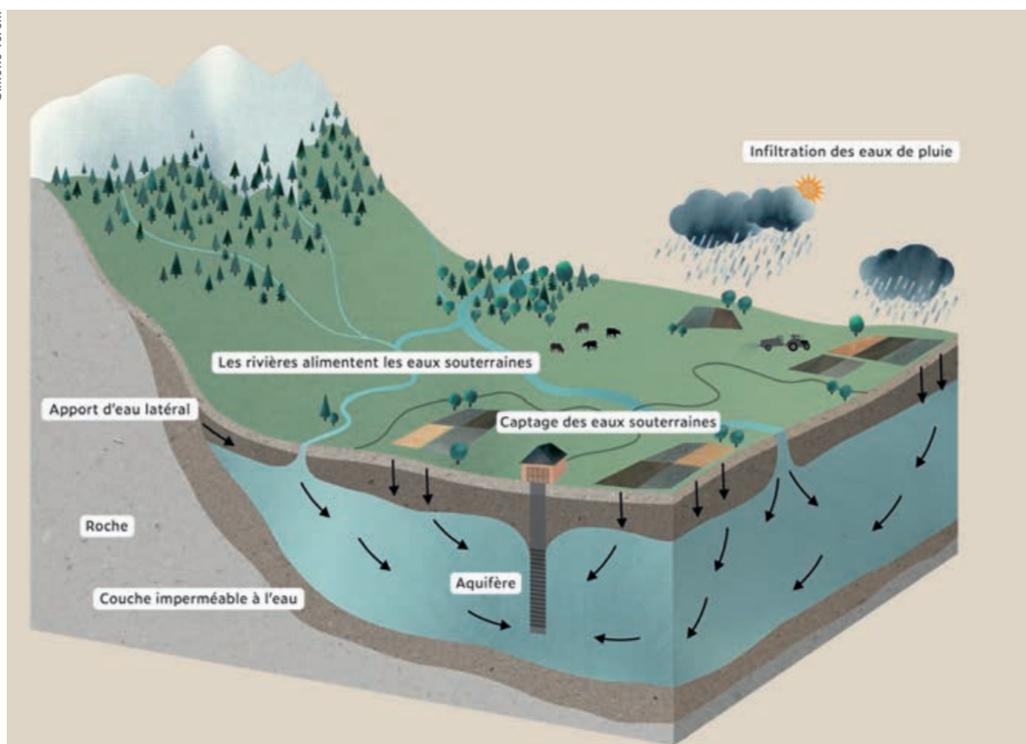
### Les eaux souterraines pas assez protégées

Le constat est également préoccupant en ce qui concerne les eaux souterraines. Depuis 1998, la loi impose la délimitation d'aires d'alimentation pour les captages d'eau potable contaminés par des polluants, pour lesquels l'exploitation doit être adaptée. Pourtant, malgré cette base légale et les nombreux dépassements des seuils de nitrates et des produits de dégradation des pesticides parmi les 18000 captages d'eau souterraine, aucun canton n'a encore défini les mesures nécessaires. Seuls quelques accords isolés ont été conclus avec des agriculteurs, prévoyant une réduction de l'usage des intrants contre indemnisation. Une motion de l'ancien conseiller aux États Roberto Zanetti (socialiste, SO), adoptée par le Parlement en 2021, est pour l'heure restée lettre morte : elle demande que les cantons déterminent, d'ici à 2035, les aires d'alimentation de tous les captages d'eau souterraine d'intérêt régional.

Aujourd'hui, près de 50 % des captages en zones de grandes cultures sont donc excessivement pollués par les nitrates et 60 % par les métabolites. L'acide trifluoroacétique (TFA) est particulièrement préoccupant. Il est soupçonné de nuire à la fertilité ou au développement des fœtus. L'OFEV considère pourtant ce produit de synthèse persistant comme le plus répandu dans les nappes phréatiques. On trouve des concentrations élevées de TFA dans les zones de grandes cultures où le fongicide flufénacet est utilisé. Les produits de dégradation du fongicide chlorothalonil sont également très répandus dans les eaux souterraines du Plateau. Interdit depuis 2020 en raison de son classement comme substance «potentiellement cancérigène», le chlorothalonil laisse des

### Des eaux fortement polluées

Des chercheurs de l'Eawag ont étudié l'impact du «Plan d'action produits phytosanitaires» sur la concentration de pesticides dans les cours d'eau adopté par le Conseil fédéral en 2017. Le nombre de sites respectant l'ensemble des valeurs limites n'a guère évolué entre 2019 et 2022. En 2022, les limites en matière de pesticides ont été dépassées sur 22 des 36 sites analysés, ce qui correspond à une proportion de 61%. Les ruisseaux de petite et moyenne taille étaient particulièrement touchés. Selon le rapport, l'objectif intermédiaire du plan d'action – réduire de moitié, d'ici à 2027, la longueur des tronçons de cours d'eau suisses où les valeurs limites de pesticides sont dépassées – ne pourra pas être atteint.



## Les eaux souterraines sont vivantes !

La Suisse tire 80 % de son eau potable des eaux souterraines. Celles-ci abritent également une communauté variée d'espèces, qui influencent elles aussi la qualité de l'eau. Parmi elles figurent des espèces endémiques, notamment des isopodes et des gammares. Des études récentes de l'Institut fédéral suisse des sciences et technologies de l'eau Eawag révèlent que la faune aquatique invertébrée est très sensible aux engrais et aux pesticides. Les gammares présents dans les eaux souterraines reflètent l'utilisation du sol dans la zone d'alimentation de ces nappes. Comparée aux zones forestières, la composition de la population de gammares est modifiée dans les régions agricoles et la diversité des espèces y est réduite.



Plus d'informations sur les pesticides dans les eaux souterraines : [www.pronatura.ch/fr/stop-aux-pesticides-dans-notre-environnement](http://www.pronatura.ch/fr/stop-aux-pesticides-dans-notre-environnement)

résidus stables qui continueront probablement de polluer sols et nappes pendant des décennies. Près d'un million de ménages suisses boivent encore de l'eau potable contaminée, quatre ans après l'interdiction.

### Guérir plutôt que prévenir

Face à cette situation, de nombreux distributeurs d'eau doivent assumer des coûts importants. L'entreprise Seeländische Wasserversorgung SWG, par exemple, a dû fermer son captage d'eau potable de Worben il y a cinq ans à cause de la pollution de la nappe phréatique, et installe aujourd'hui une nouvelle station de filtrage. Montant de l'opération : deux millions de francs, ainsi que 250 000 francs de frais d'exploitation annuels. « Nous envisageons une action en responsabilité », confie le directeur de SWG Roman Wiget, « non pas contre les agriculteurs, mais contre le service d'homologation de la Confédération ». L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), responsable des homologations depuis 2022, renvoie à un récent rapport du Conseil fédéral sur la présence de chlorothalonil dans l'eau potable. Selon ce

document, les distributeurs d'eau sont tenus de prendre des mesures d'assainissement et d'en supporter le coût.

« On ne tire aucune leçon du passé », déplore Roman Wiget. Ce qui l'irrite particulièrement, c'est qu'un pesticide ne soit soumis à une interdiction que lorsque sa toxicité (effets nocifs) est avérée, en plus de critères comme sa persistance (il ne se dégrade que lentement) et sa mobilité (il se propage aisément). Or, de nombreux cas ont montré que la toxicité des substances actives et de leurs métabolites était systématiquement sous-estimée. « Cela a permis d'autoriser de nombreux pesticides dangereux qui, en raison de leur persistance et de leur mobilité, parviennent jusque dans les nappes phréatiques et contaminent désormais notre eau potable. »

Roman Wiget ajoute qu'on ignore les effets combinés des différentes substances. « Les risques ne peuvent pas être correctement évalués ni maîtrisés. C'est pourquoi, comme fournisseurs d'eau, nous demandons depuis longtemps que la persistance et la mobilité suffisent à justifier une interdiction d'homologation. Cela permettrait enfin de respecter le principe de précaution inscrit dans la loi. »

## « La situation deviendrait encore plus incontrôlable »

Une initiative parlementaire propose que les pesticides autorisés dans les pays de l'UE puissent l'être aussi en Suisse sans examen approfondi. L'expert en droit de l'environnement et chimiste Hans Maurer redoute que la Suisse ne devienne ainsi un « réservoir de pesticides problématiques ».



Hans Maurer conseille des communes et des organisations de protection de l'environnement en matière de droit de l'environnement, de pesticides, d'aménagement du territoire et de constructions.

**Magazine Pro Natura: l'initiative parlementaire du conseiller national Philipp Matthias Bregy (Le Centre) vise à instaurer «une protection des plantes moderne», en permettant à la Suisse de reprendre les autorisations de l'UE pour l'homologation des pesticides. Le Parlement est actuellement en train de modifier dans ce sens la loi sur l'agriculture. Quelles seraient les conséquences si le projet était adopté?**

**Hans Maurer:** l'expression «protection des plantes moderne» est mensongère. Nous avons examiné les substances actives actuellement autorisées dans l'UE, mais pas en Suisse. Il y en a une quarantaine, dont plus de la moitié datent d'avant l'an 2000. Certaines remontent même aux années 1940 à 1960. La majorité d'entre elles ne sont jamais arrivées en Suisse, car les distributeurs de pesticides n'y voyaient aucun intérêt commercial.

**L'UE est réputée pour la rigueur de ses contrôles, souvent plus sévères que ceux de la Suisse. Or, vous craignez que cette révision n'entraîne l'importation de davantage de pesticides problématiques. Pourquoi?**

Les différentes substances actives sont en effet testées et autorisées pour l'ensemble des États membres au niveau de l'UE. Chaque pays émet ensuite, de manière indépendante, une autorisation au cas par cas pour les pesticides contenant ces substances actives. Il est évident que les distributeurs déposent en priorité des demandes pour les pesticides les plus efficaces. Or, ce sont généralement ceux qui contiennent les substances aux effets secondaires les plus préoccupants. La Suisse risque ainsi de devenir un réservoir de pesticides problématiques. Et les conditions spécifiques de notre pays – terrains en pente, précipitations relativement importantes, nombreux drainages, cultures spéciales nécessitant une forte utilisation de pesticides – ne seraient quasiment plus prises en compte dans le processus d'autorisation.

**Selon le projet de révision, la procédure d'autorisation fortement simplifiée ne s'appliquerait qu'aux pesticides autorisés**

**dans les pays limitrophes de l'UE, aux Pays-Bas ou en Belgique.**

La révision offrirait aux distributeurs un véritable «menu à la carte»: ils pourraient transférer en Suisse les autorisations émanant des pays européens dont les exigences en matière de protection de la santé humaine et de l'environnement sont plus faibles. De plus, les autorisations des six pays mentionnés ne sont pas les seules à entrer en ligne de compte. En effet, l'UE applique un système d'autorisation par zone (nord, centre, sud). Pour obtenir une autorisation dans plusieurs pays de l'UE, les fabricants peuvent désigner un pays par zone qui évaluera les risques du produit pour l'environnement et la santé pour l'ensemble de cette zone. Ce système permettrait donc d'introduire en Suisse des autorisations émanant de vingt pays de l'UE situés dans les zones centrale et méridionale. La Suisse pourrait alors se retrouver avec davantage de pesticides en usage que dans n'importe quel autre pays d'Europe. La situation deviendrait ainsi encore plus complexe et incontrôlable qu'elle ne l'est aujourd'hui.

**L'USP fait état de «100 lacunes» dans la protection des plantes cultivées, résultant du retrait de pesticides importants ces dernières années. Elle affirme qu'il n'y a guère de nouveaux produits sur le marché et que plus de 700 demandes d'autorisation sont en attente.**

L'USP n'a jamais précisé en quoi consistaient ces lacunes et on ne sait pas si elles pourraient être comblées par les substances visées par la révision de la loi. Pour les 700 demandes en suspens, elles reflètent avant tout un manque de ressources au sein de l'OFAG et d'Agroscope. Il aurait été aisé de constituer, parmi les 1100 collaborateurs d'Agroscope, une équipe dotée des moyens nécessaires à l'évaluation des produits phytosanitaires. Mais il n'y avait aucun intérêt à se pencher davantage sur la question. L'augmentation des ressources en personnel a également été rejetée par le Parlement. Certes, la révision prévue permettrait de réduire les coûts, mais au prix de conséquences graves pour l'environnement et notre santé.

# Parc national suisse: le paysage sous la loupe

Depuis plus de cent ans, la nature se développe librement dans le Parc national suisse, sous l'œil attentif et aiguisé de l'équipe du parc. Une initiative unique dans l'espace alpin, qui donne lieu à une exposition à Zernez.

TAMARA ESTERMANN, collaboratrice Information géographique au Parc national suisse

À l'occasion de son 111<sup>e</sup> anniversaire, le Parc national suisse propose jusqu'en mars 2027 une nouvelle exposition au centre des visiteurs de Zernez, intitulée « immer wilder » (de plus en plus sauvage). Nous avons sélectionné 56 images d'époque significatives et sommes ensuite retournés sur les lieux de prise de vue pour y reproduire les clichés. L'objectif était de mettre en lumière les changements intervenus entre les deux photographies.

Le constat est sans appel: la nature reprend ses droits. Grâce à nos observations sur le long terme, nous comprenons mieux les changements et leurs causes. Les images montrent que les processus naturels demandent du temps et soulignent la valeur inestimable du Parc national suisse. Si certains changements sont visibles immédiatement, d'autres sont plus discrets, voire presque invisibles. Nous vous présentons ici cinq situations. N'hésitez pas à les examiner de plus près!

Pionniers, chercheurs, voyageurs, photographes professionnels, gardes: tous ont laissé, dans la longue histoire du parc, de véritables trésors photographiques revêtant un caractère historique incontestable. Ces photographes - tous des hommes à l'époque - étaient loin d'imaginer la perspective sur le paysage qu'ils étaient en train de matérialiser pour la postérité, avec leur regard personnel, souvent aiguisé, parfois tout à fait inattendu.

Reproduire ces clichés à l'identique n'a pas été une mince affaire. Outre l'emplacement exact, qui n'était souvent pas connu avec précision et devait être reconstitué, bien d'autres facteurs devaient être pris en compte: la saison, le moment de la journée, l'enneigement et la météo - tout en veillant à ne pas déranger la faune. Il a parfois fallu s'y prendre à plusieurs reprises pour obtenir l'image souhaitée. Certains lieux étaient complètement envahis par la végétation, il n'y avait alors pas d'autre solution que de faire demi-tour.



SNP / Tamara Estermann



Hermann Langen | Vers 1915



SNP / Steivan Luzi | 2023

## La nature reprend ses droits

L'alpage de l'Alp Murter, à 2300 mètres d'altitude, avec sa modeste construction en pierre, se trouve au cœur du Parc national suisse. La première mention de l'alpage remonte à 1664. Quelques décennies avant la création du parc en 1914, entre 50 et 60 bovins y estivaient. Il a ensuite été loué à des bergers bergamasques.

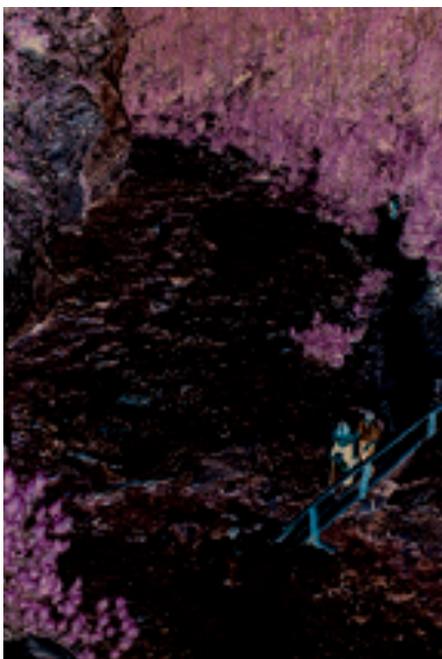
Avec la création du parc, les nombreux bâtiments d'alpage qui s'y trouvaient perdent leur fonction initiale. Quelques-uns servent de dépôt de matériel pour l'entretien des chemins ou d'abris pendant le comptage des ongulés. Les gardes du parc sont chargés de leur entretien. Mais la plupart sont laissés à la nature. Avant que les dernières traces disparaissent, le Service archéologique des Grisons documente l'état et la fonction de chaque bâtiment afin de garder une trace de leur exploitation passée.

Le sol sur lequel le bétail urinait et déféquait était fortement fertilisé, ce qui était propice au développement de certaines plantes appréciant l'azote, comme l'oseille des Alpes, bien visible sur la photo d'époque. La protection totale du parc a stoppé l'apport en nutriments. Pourtant, cent onze ans plus tard, les traces de surfertilisation sont encore présentes.

## Retour à l'état sauvage

Ces photos ont été prises dans les gorges du Val da Stabelchod, caractérisées par des parois verticales et une dynamique très puissante dans le lit de la rivière. Jusqu'en 2018, un chemin de randonnée très apprécié des marcheurs conduisait d'Alp da Stabelchod à Margunet en passant par le Val da Stabelchod. Mais le 23 août 2018, de fortes précipitations ont déclenché une énorme coulée de boue, qui a détruit une partie du chemin de randonnée et emporté tous les ponts. Les visiteurs qui se trouvaient dans les gorges à ce moment-là ont heureusement pu être sauvés.

Dans la mesure où de tels événements extrêmes seront amenés à se multiplier à l'avenir, le parc a décidé de déplacer le sentier de randonnée. Celui-ci se trouve désormais un peu plus haut, hors des gorges. Il est impressionnant de voir à quel point la nature s'est déjà réapproprié les lieux, quelques années seulement après le passage de la lave torrentielle.



Comet Photo AG, ETH-Bibliothek Zürich, Bildarchiv/Com\_LC1135-001-005 | Vers 1975



SNP / Tamara Estermann | 2023

## Un paysage dompté et sauvage à la fois

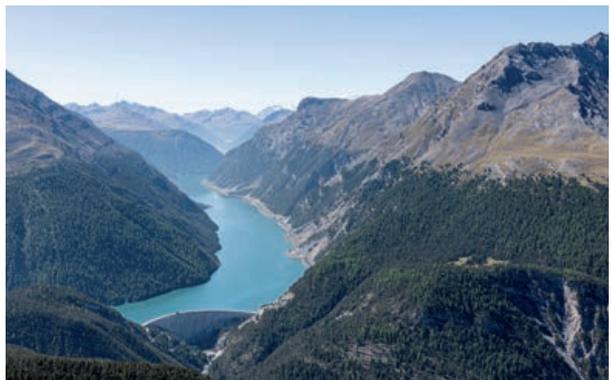
Ces photos du Val di Livigno sont prises depuis Munt la Schera. Le premier plan à droite de la vallée (jusqu'au Piz Murtarous et au Piz da l'Acqua) fait partie du Parc national suisse. Ici, la limite du parc coïncide en grande partie avec la frontière italo-suisse.

Les effets des huitante-huit ans de protection totale sont bien visibles: la forêt est nettement plus dense, l'ancien couloir d'avalanche a disparu et les pâturages d'antan repoussent peu à peu. On remarque aussi que la limite de la forêt se situe plus en altitude aujourd'hui. En parallèle, des trouées apparaissent, comme cette accumulation de bois mort au tout premier plan, en bordure d'image.

De prime abord, sur la photo actuelle, le barrage de Livigno - qui retient le Spöl, qui s'écoule au milieu du Parc national suisse depuis 1970 - semble particulièrement proéminent dans le paysage. Pourtant, d'impressionnants espaces sauvages se sont aussi développés tout autour du lac.



swisstopo | 1935

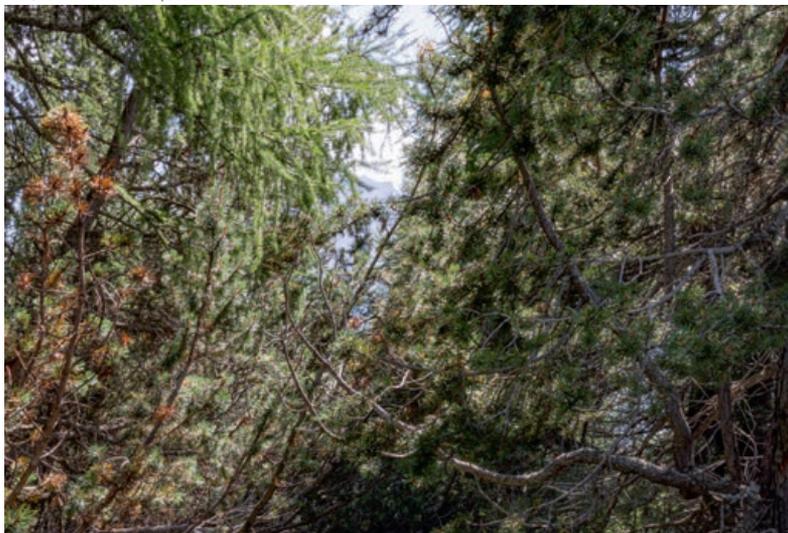


SNP / Tamara Estermann | 2023

Photographe inconnu. Image mise à disposition par la Heimatkundliche Vereinigung Birmensdorf und Umgebung | 1932



SNP / Tamara Estermann | 2024

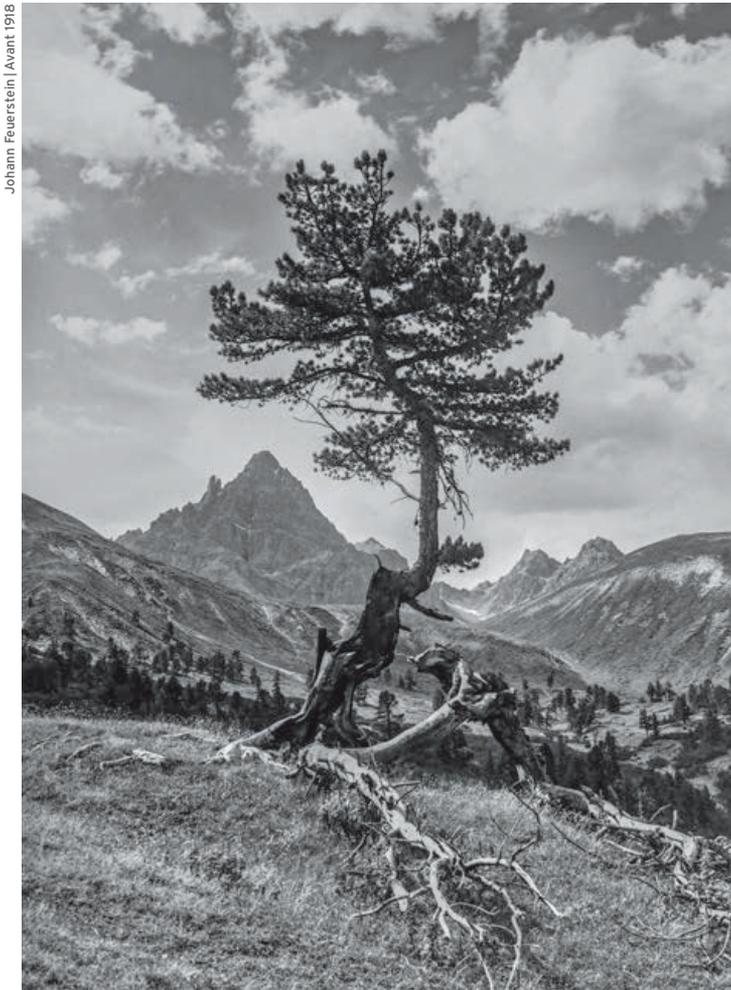


## Un lieu presque méconnaissable

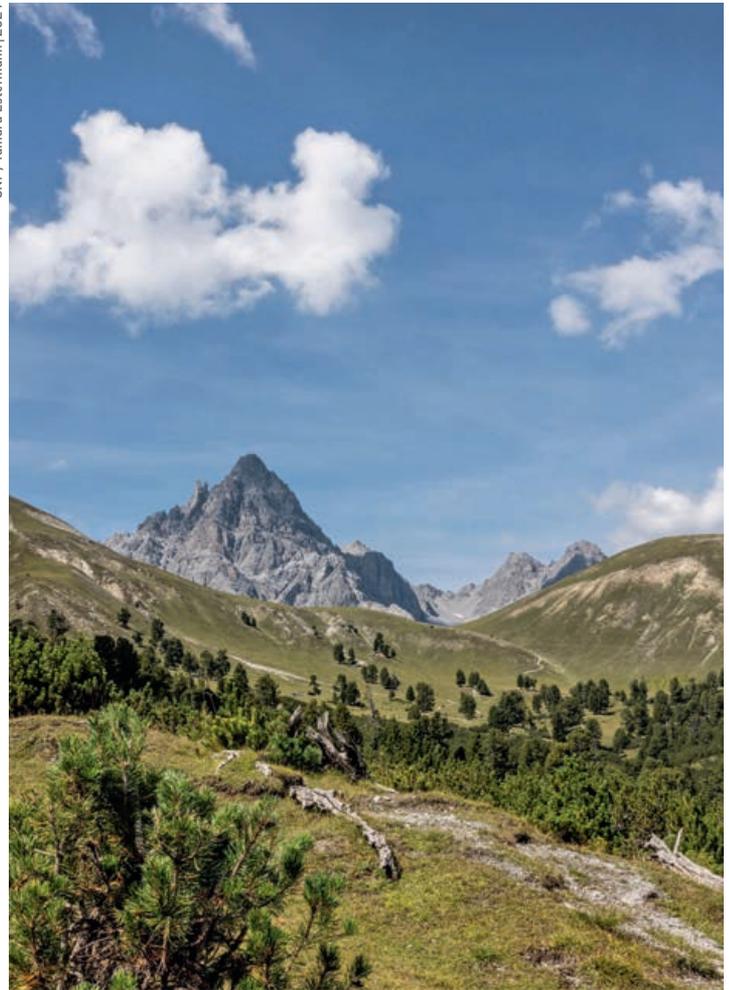
La crête rocheuse au loin est le seul élément qui nous permette de savoir que les deux photos ont été prises au même endroit. Pour localiser le lieu, qui se situe dans la partie sud-est de l'alpage de l'Alp la Schera, il a fallu observer de très près le paysage.

Après la fondation du parc en 1914, alors qu'aucun bétail ne paissait plus à l'Alp la Schera, la forêt ne s'est redéveloppée que timidement, à cause du nard raide. Cette espèce de graminée ne plaît pas au bétail, aux cerfs et aux chamois, car elle pousse en épi. L'herbe croît alors de manière si dense qu'elle empêche les graines d'arbres de s'établir. Ce n'est qu'en périphérie de l'alpage - là où se trouve le peintre Heinrich Baur - que l'ombre des arbres ralentit la croissance du nard raide et laisse les graines de pin de montagne s'établir.

Aujourd'hui, Heinrich Baur (1862-1936) ne pourrait plus poser son chevalet au même endroit et son sujet serait moins pittoresque: en effet, le lac de barrage de Livigno s'est formé dans la vallée à droite.



Johann Feuerstein | Avant 1918



SNP / Tamara Estermann | 2024

## Un arole en or



SNP / Tamara Estermann

C'est en 1952, à l'occasion des 300 ans de l'indépendance de la Basse-Engadine, que cette médaille spéciale a été frappée. Reconnaisable en un seul coup d'œil, l'arole du Val Mingèr fut choisi comme motif. Essence robuste et remarquable, elle symbolise ici la résistance et la ténacité qui caractérisent la population de Basse-Engadine.

## L'icône du Val Mingèr

Sur l'aire de repos de Mingèr Dadaint se trouvait autrefois un arole au port très particulier. Avec le Piz Plavna Dadaint à l'arrière-plan, il était très photogénique. De nombreux clichés du 20<sup>e</sup> siècle témoignent du développement et du déclin de cet arbre unique.

Cet arole a eu une existence plutôt courte pour son espèce, puisqu'il est mort à environ 200 ans. Vers la fin de sa vie, dans les années 1960, il a perdu de nombreuses branches - des informations qui proviennent d'analyses scientifiques et de l'interprétation de photos aériennes historiques. Sa forme caractéristique atteste du passage de plusieurs avalanches, notamment lorsqu'il était encore jeune. Essence particulièrement résistante et adaptative, cet arole, qui se situait à près de 2200 mètres d'altitude, a survécu à des conditions météorologiques extrêmes.

Aujourd'hui, seuls les restes de l'arbre mort sont encore visibles. Il faudra des décennies pour qu'ils soient complètement décomposés par les intempéries et par les coléoptères, les micro-organismes et les champignons friands de bois mort.